

Convention de collaboration entre PALLIATIVE BEJUNE et la FONDATION LA CHRYSALIDE

OBJET

Dès 2017, l'association palliative bejune (ci-après PB) et la Fondation La Chrysalide (ci-après FC) vont collaborer afin de parler d'une seule voix dans l'attribution des mandats s'inscrivant dans le cadre de la stratégie 2017-2027 en matière de soins palliatifs élaborée conjointement par les cantons de Neuchâtel, Jura et Berne (pour la partie francophone).

Plus généralement, **PB** et **FC** vont collaborer pour la mise en commun des projets de promotion des soins palliatifs en mutualisant une partie de leurs ressources.

ENTITÉS

PALLIATIVE BEJUNE est une section cantonale de palliative ch (Société suisse de médecine et de soins palliatifs), qui représente trois cantons : Neuchâtel, Jura et la partie francophone du canton de Berne.

Palliative ch est une association qui regroupe des professionnels de la santé et des bénévoles actifs dans le domaine des soins palliatifs, ainsi que des membres soutien. Les institutions peuvent, elles aussi, en faire partie. Ses membres, s'élevant actuellement à plus de 2000, sont automatiquement affiliés également à la section cantonale correspondant à leur domicile.

C'est une société interdisciplinaire, essentiellement professionnelle, dont les membres individuels se recrutent dans tous les groupes professionnels appelés au chevet des patients, c'est-à-dire personnel soignant, médecin, accompagnant spirituel, membres d'autres professions et bénévoles.

Palliative bejune informe, diffuse, échange en agissant sur plusieurs axes : la population, les professionnels, les institutions, les partenariats, les politiques (OFSP, CDS) et les cantons NE, JU BE. En 2017, palliative bejune compte env. 120 membres individuels et collectifs.

La FONDATION LA CHRYSALIDE est une Fondation qui regroupe des personnes et des organismes qui sont concernés et intéressés par le développement des soins palliatifs. Ainsi en plus des personnes cooptées à titre personnel, les organismes suivants sont représentés : Etat de Neuchâtel, HNE, NOMAD, CNP, ANEMPA, HES-ARC-santé, Palliative BEJUNE, SNM (2 sièges), ANSB, Ligue neuchâteloise contre le cancer, Pro Infirmis, Pro Senectute Arc jurassien et Caritas Neuchâtel.

La Fondation a pour but de :

- **promouvoir** la qualité de l'accompagnement en fin de vie dans tous les lieux de soins (domicile, institutions, hôpitaux) du canton de Neuchâtel, du Jura et de Berne dans sa partie francophone.
- **développer** les soins palliatifs, que ce soit dans le site spécialisé de l'Hôpital neuchâtelois - La Chrysalide ou dans tous les lieux concernés de la région, et cela par l'information, la formation et la recherche;
- **offrir** divers moyens d'animation aux patients hospitalisés et de ressourcement au personnel, sur le site spécialisé de l'Hôpital neuchâtelois - La Chrysalide;

- **accompagner** les personnes endeuillées qui en ont besoin, adultes, enfants et adolescents, que ce soit individuellement ou en groupe;
- **contribuer** à faire évoluer les attitudes face à la mort dans le sens de son acceptation comme une des composantes de la condition humaine.

Les buts de PB et de FC sont proches. Les bénéficiaires de leurs actions se recoupent en grande partie. D'où l'intérêt de mener des actions communes.

TYPES DE COLLABORATION

Dans le cadre de la stratégie bejune 2017-2027, les services de la santé publique des cantons de NE, JU et BE (francophone) pourront confier le mandat à PB et à FC de promouvoir les soins palliatifs dans la population des trois cantons concernés.

C'est l'Association pour le développement des soins palliatifs BEJUNE (anc. EMSP) qui proposera des actions spécifiques.

Des projets communs pourront être définis en lien avec :

- **des initiatives proposées par l'organisme commun (comité de coordination)**
- **des initiatives spontanées proposées par PB ou FC.**

Il faudra veiller à une coordination des calendriers des actions de chaque entité

COMITÉ DE COORDINATION

PB et FC délèguent chacun trois personnes pour former le comité de coordination. Le comité nomme un président. Les trois délégués de chaque entité sont les relais vis-à-vis de leur propre entité et ont une responsabilité de propositions et d'informations. Les délégués travaillent bénévolement ; leurs frais de fonctionnement sont pris en charge par leur entité respective.

Le président du comité est le répondant devant les autorités qui portent la stratégie bejune (ou leurs représentants).

En cas de problème de fonctionnement ou de décision, ce sont les organes de décision des deux entités qui trancheront. En cas de litige entre les deux entités, il sera fait appel à un organisme indépendant qui fonctionnera comme arbitre.

FINANCEMENT DES PROJETS

Les projets résultant d'actions confiés par la stratégie bejune, devront être financés par le mandat (NE, JU, BE), y compris leurs coûts administratifs.

Les projets communs portés par les deux entités, sont validés par les deux entités selon leurs règles internes (statuts, règlements). Ces projets doivent trouver habituellement un financement externe (sponsoring, soutien privé, soutien étatique, fondations, associations...).

Un financement interne porté par l'une des deux structures est possible si un projet est jugé prioritaire et avec l'accord des deux structures.

MODALITÉS PRATIQUES

Le support administratif (secrétariat) du comité de coordination doit être défini (modalités et financement).

Le premier comité de coordination définit les règles de son fonctionnement dans un avenant à cette convention.

La convention prend acte dès sa signature, elle est reconduite annuellement de manière tacite tant qu'aucune des deux entités ne s'y oppose pas.

Une entité qui souhaiterait s'opposer à la reconduction tacite doit en informer le comité de coordination au moins 6 mois avant l'échéance, en indiquant ses motifs. Le comité de coordination organise à ce moment des négociations entre les deux entités pour, soit modifier la présente convention, soit la dénoncer.

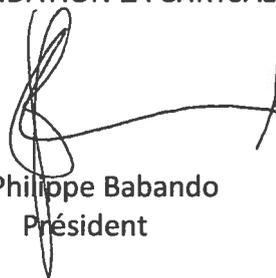
La Chaux-de-Fonds, le 16 octobre 2017.

Pour PALLIATIVE BEJUNE



Dr Grégoire Gremaud
Président

Pour la FONDATION LA CHRYSALIDE



Dr Philippe Babando
Président